

Comité de Pilotage
« Hauts de Provence Rhodanienne »
14 juin 2024 - 15h00
Saint-Maurice-sur-Eygues

- Compte rendu -

Liste des participants :

Participants à Saint-Maurice	
GARCIA Jean	Maire de Saint Maurice-sur-Eygues – VP CCBDP
STANZIONE Lucien	Sénateur de Vaucluse
MONIER Marie Pierre	Sénatrice de la Drôme
BOUVIER David	CD26
MOUNIER Christian	Conseil Départemental de Vaucluse
ADRIEN Patrick	Maire de Valréas – Pdt CCEPPG
RICARD Katy	Maire de Mornas
BERBIGUIER Aimé	Conseiller municipal de Bollène
PEYRON Christian	Association des maires de Vaucluse, président RAO
M GARIN Maryannick	Maire Clansayes – VP SID
VALLON Bernard	SID
BERNARD André	ASA du canal de Carpentras
MAILLET Frédéric	ASA Canal de Carpentras
ROUSSIN Sandrine	Chambre d'agriculture Drôme
LAMBERTIN Georgia	Chambre d'agriculture de Vaucluse
MARCELLINO Christophe	FDAAPPMA84
JACOB Lionel	FRAPNA
OLIVEIRA Damien	OUGC 84/ Asa Canal du Moulin
GUIGUES Frédéric	Président ASA de Violès

HUGOUVIEUX Serge	Président ASA Bollène
BESNARDEAU Marc	Président ASA de Sainte Cécile
DULOUT Jean-Pierre	Président ASA Ouvèze-Ventoux et VP Fédération des ASA de Vaucluse
ARNAUD Samuel	Union des ASA de la Vallée de l'Aygues
CHAREYRON Bertrand	Chambre d'agriculture de la Drôme
CORBIN Guénaelle	CNR
MEFFRE Pierre	CNR
SOUCIET Franck	SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES
BATUT Sandrine	SMBVL - SAGE LEZ
KRUGLER Nicolas	CCBDP - DGS
SABY Béatrice	Collaboratrice sénateur STANZIONE
ROLANDEAU Mathilde	SCOT RPB
JOBERT Pascal	DREAL PACA, Chargé de mission sécheresse
ASSENS-MIGNON Irène	DREAL PACA
MASSE Clément	Chef de service AEP - CCPOP
ROURE Stéphane	DDT26
CROZE Olivier	DDT84
FLACHON Isabelle	COVE
LAVAL Benoit	SID
LASOUSSE Sophie	SID
PIGNARD Sandrine	Canal de Carpentras
RICHARD Mélanie	Canal de Carpentras
LECOLLINET Julien	SCP
MEYER Fanélie	SCP
TISNE Juliette	SCP
SAUGUES Bertrand	SID/Canal Carpentras
Participants à distance	
MARTIN Bénédicte	Région SUD VP
SALIN Olivier	CCBDP, SMBVA
CROZET Pascal	Commune de Sainte Cécile les Vignes
MIEVRE Annick	Agence de l'Eau Directrice délégation de Marseille
ROYANNEZ Jean-Pierre	Chambre d'Agriculture de la Drôme
PROUTEAU Olivier	DG CCAOP
PELORCE Yolène	Région AURA
CAVE-LARRERE Tiffanie	Région AURA
ALBERT François	CD26

DELISLE Antonin	CD26
MARTIN Lionel	CD84
CHAMBOST Julie	CD84
HORS Jérôme	DRAAF PACA
PONCET Thierry	DRAAF AURA
FILLERON Emmanuelle	Chambre d'Agriculture de Vaucluse
GRAPIN Jean-Louis -	SMBVL
CECCALDI Audrey	SMOP
FAURE Patrick	FNE 84
BERUD Myriam	ODG Châteauneuf du Pape
ALLAMANDI Laetitia	COVE
PLANCHON Jérôme	SDIS84
LANCON Brigitte	DST CCAOP
DREAL de Bassin	
VIVIEN Anne-Cécile	EY Avocats
POLGE Marc	ASA Info
Personnes Excusées	
DEVIMEUX Thierry	Préfet de la Drôme
SUQUET Thierry	Préfet de Vaucluse
ROUDIL Bernard	Sous-préfet de Carpentras
BOUCHET Gilbert	Sénateur de la Drôme
BLANC Jean-Baptiste	Sénateur de Vaucluse
POCHON Marie	Députée de la Drôme
PICARD Patricia	Conseillère régionale AURA
MOUTON Marie-Pierre	Présidente CD26
OLIVE Benjamin	Syndicat Rhône Ventoux
BRUN Mireille	Chambre d'Agriculture PACA
	FDAAPPMA26

Bertrand SAUGUES :

Rappelle les circonstances inattendues de déroulement du COPIL. En raison de la période pré-électorale il excuse l'absence des Préfets, Sous-Préfets, Directeurs Départementaux des territoires. Il indique que si plusieurs services de l'Etat et l'Agence de l'eau sont représentés ils s'abstiendront de prendre la parole.

Bernard VALLON, président du SID et André BERNARD, président de l'ASA du Canal de Carpentras :

Accueillent et remercient les participants. Remercient particulièrement Jean GARCIA, Maire de Saint Maurice sur Eygues pour la mise à disposition de la Salle et Patrick ADRIEN, Maire Valréas pour le prêt du matériel de visioconférence.

Remercient les chargés d'étude pour le travail important qui va être présenté.

Il était important que ce COPIL ne soit pas différé pour pouvoir présenter ces résultats et pouvoir poursuivre l'étude sans prendre de retard.

Christian MOUNIER, Département de Vaucluse

En effet, il faut que l'on avance, le territoire à besoin qu'on le rassure, les agriculteurs ont besoin d'eau. Remercie d'avoir fait en sorte que cette réunion puisse se tenir.

Bertrand SAUGUES

Rappelle les étapes de l'étude de préfiguration. L'étape 1 a été présentée en COPIL de décembre 2023 pour a fait l'objet d'un complément devant les financeurs en mars 2024.

L'étape 2 : analyse juridique a été conduite par le groupement prestataire de l'étude et a fait l'objet de 3 rapports portant chacun sur différents aspects. Ces trois rapports n'ont pas encore été diffusés. Le maître d'ouvrage souhaiterait un complément sur l'un d'entre eux. Par ailleurs, nos prestataires nous invitent à être prudents sur quelques aspects de leurs analyses.

Une présentation succincte de ces analyses sera faite ce jour en faisant un focus sur quelques points. Les points juridiques donneront lieu à une autre présentation ultérieurement, ils sont relativement indépendants des aspects traités dans les autres étapes.

[Voir le diaporama de présentation SID/ASA](#)

Bernard VALLON suggère de faire une réunion exclusivement sur les questions juridiques.

Antonin DELISLE L'analyse juridique indique qu'une DIG serait nécessaire pour que départements et régions puissent intervenir sur le projet. Cette analyse a-t'elle été confrontée avec celle des services juridiques départementaux et régionaux.

Bertrand SAUGUES : cela n'a pas encore été fait.

Jean GARCIA demande s'il pourrait tout de même y avoir une communication au moins sur les principaux points de cette analyse juridique.

Bertrand SAUGUES : Le support de présentation sera communiqué rapidement. Les rapports d'analyse le seront aussi plus tardivement. Passe la parole à Julien LECOLLINET pour l'analyse économique.

[Voir diaporama de présentation SCP](#)

Julien LECOLLINET rappelle des différents scénarios issus de l'étape 1. Il explique que l'analyse économique pour chaque scénario tient compte de l'ensemble des coûts d'investissement, des coûts de maintenance et des coûts énergétiques. De plus il est tenu compte d'un planning prévisionnel de réalisation des ouvrages, à la fois pour les dépenses et pour le raccordement des différents casiers.

Fanélie MEYER : Présente le principe des analyses coût/efficacité et coût/bénéfices avec les bénéfices directs, indirects et induits.

Résultats Coût/efficacité : Le coût par m³ substitué varie de 0.94€ pour le scénario B (le moins cher) à 1.71€ pour le scénario maximaliste. Ce n'est pas un résultat surprenant, les derniers mètres cube à substituer sont les plus chers.

Julien LECOLLINET précise que les économies attendues sur les projets de modernisation en cours sur certaines ASA ont été considérées comme déjà faites. Ces volumes d'économies n'ont donc pas été pris en compte dans nos calculs. Par exemple si une ASA prélève actuellement 3Mm³ par an et n'en prélèvera plus que 800 000 après modernisation. Seuls ces 800 000m³ sont pris en compte dans l'analyse coût/efficacité.

Fanélie MEYER :

Présente l'analyse coût/bénéfice.

Précise que l'analyse porte sur 63 000 ha, les secteurs très à l'écart n'ont pas été pris en compte considérant que, quel que soit le scénario leur évolution sera identique.

La difficulté de l'analyse consiste, d'une part à construire des hypothèses d'évolution des assolements dans le temps, en fonction du changement climatique d'autre part à faire une projection de l'évolution des marges par assolement suivant les situations.

3 situations distinctes ont été utilisées :

- Sans accès à l'eau.
- Avec accès à l'eau non sécurisé qui correspond à un maintien de l'accès à une ressource locale qui, avec le temps deviendra de plus en plus précaire (la fréquence des restrictions augmente)
- Avec accès à une ressource sécurisée (Rhône ou Durance).

André BERNARD : rappelle que l'origine du projet c'était la volonté de fermeture des forages dans le Miocène.

Remarques de plusieurs participants sur le débit du Rhône.

Pierre MEFFRE : Avec le changement climatique, on attend des étiages du Rhône plus précoces. Les études de l'évolution des débits montrent cependant que même dans des hypothèses de hausse des prélèvements l'équilibre peut être maintenu pour la première moitié du siècle et sans doute aussi pour la seconde.

Christian MOUNIER : Il a été évoqué la possibilité de faire contribuer des bénéficiaires indirects. Si ces bénéficiaires sont ceux qui restent sur des ressources locales précaires, comment justifier une participation ?

Sophie LASAUSSE : la participation ne peut être demandée qu'en proportion du bénéfice. Si la ressource est trop précaire il n'y a pas de bénéfice. Il faut étendre cette question de bénéficiaire indirect à d'autres usages que l'agriculture. Des opérateurs d'eau potable ou des industriels ont aussi intérêt à ce que les agriculteurs soient détournés des ressources qu'ils utilisent ou qu'ils convoitent.

Fanélie MEYER poursuit sa présentation. Elle fait remarquer que même dans le scénario maximaliste une part des surfaces agricoles ne sera plus mise en valeur car l'eau n'est pas le seul facteur impacté par le changement climatique.

Nombreuses réactions :

N'allons-nous pas trouver des cultures de substitution ?

Comment peut-on laisser disparaître autant de surfaces dans une région de production de fruits et légumes alors qu'on parle d'autonomie alimentaire ?

André BERNARD : on parle de perte de surfaces malgré les aménagements, alors regardez ce qu'il en est sans aménagement.

Rappelle que l'on propose de mobiliser une ressource qui est renouvelable. Aujourd'hui, l'agriculture de ce territoire est en concurrence avec des pays qui mobilisent des ressources « fossiles » dont l'exploitation aura un terme.

Fanélie MEYER reprend la présentation et aborde la question des marges. Elle cite les sources qui ont servi à établir les hypothèses de marge par culture et indique que les chiffres ont donné lieu à des échanges avec les chambres d'agriculture pour les actualiser et les faire mieux correspondre aux spécificités locales.

Frédéric GUIGUES, président d'ASA et viticulteur : se dit surpris des chiffres retenus pour les marges brutes de la vigne, bien au-dessus selon lui des marges actuelles.

Fanélie MEYER : il s'agit de moyennes entre la valorisation en coopérative ou en cave individuelle.

Bertrand CHAREYRON (chambre de la Drôme) : ajoute que les chiffres sont basés sur 10 années de données. Il est bien évident qu'il y a une crise en ce moment mais on ne peut pas prendre comme unique référence les marges actuelles. Le plus important est de quantifier la différence entre irrigué et non irrigué, c'est cette différence qui permet de comparer les scénarios.

Fanélie MEYER : rappelle qu'il s'agit de marges brutes = chiffre d'affaires – consommations intermédiaires. Par conséquent le cas échéant les coûts de l'irrigation sont pris en compte et déduits. Par ailleurs la marge brute est bien différente de la marge nette, elle n'inclue pas les amortissements, le remboursement de la dette...

Fanélie MEYER : présente les hypothèses d'évolution des marges.

Elle présente ensuite le graphique d'évolution de la valorisation agroéconomique par scénario. Elle explique que les paliers correspondent au choix de faire évoluer les hypothèses par décades et les « pics » correspondent aux années sèches qui ont été insérées dans une chronique aléatoire.

Elle présente « les bénéfices » : il n'y a plus que 3 courbes au lieu de 4 car ces résultats représentent la différence de valorisation entre chacun des scénarios et la situation de référence. En l'occurrence par bénéfice il faut entendre une perte évitée.

Elle présente enfin la Valeur Actuelle Nette (VAN) et le Taux de Rentabilité Interne (TRI). La VAN est la somme actualisée, année par année, de la différence entre les coûts et les bénéfices. Elle représente

la richesse nette créée par le projet sur la période considérée (ici 45 ans) donc déduction faite de l'investissement

Julien LECOLLINET : souligne que, quel que soit le scénario la VAN est positive, c'est une bonne nouvelle, cela veut dire que dans tous les cas la richesse produite est supérieure au coût d'investissement du projet.

Fanélie MEYER : Indique que l'ensemble des calculs a aussi été fait séparément pour la Drôme et le Vaucluse, pour la branche Nord et la branche Sud, les détails sont dans le rapport.

Julien LECOLLINET : aborde l'analyse de sensibilité.

Il s'agit de faire varier les hypothèses sur certains paramètres, les uns après les autres, pour mesurer l'impact de ces hypothèses sur le résultat final.

Parmi les hypothèses testées :

- Un coût d'investissement plus ou moins élevé
- Une occurrence d'années sèches plus sévère
- Des coûts d'énergies plus élevés
- Une évolution des marges dans le temps plus ou moins défavorables
- Un écart de marges plus faible entre culture irriguée et non irriguée (ce qui peut par exemple représenter une situation où l'eau d'irrigation serait plus chère que la moyenne)

Un graphique présente l'évolution des VAN suivant les paramètres testés. Dans tous les cas les VAN de chacun des scénarios restent positives. Le test le plus défavorable est celui où on réduit l'écart de marge entre irrigué et non irrigué.

Bertrand SAUGUES propose une synthèse avant d'aborder l'analyse multicritères.

Cette partie de l'étude avait pour but, à partir d'éléments valorisés (marges brutes et emplois), de mesurer l'évolution de la richesse produite par l'agriculture de ce territoire. Lorsqu'on projette en 2070 l'évolution de la richesse produite on constate, en l'absence de projet, que la richesse produite est divisée par 3 environ. Les hypothèses prises sont discutables d'autres choix nous auraient peut-être conduit à une division par 2 seulement de la richesse. La tendance cependant est claire il faut s'attendre à une baisse drastique de la valeur de la production agricole.

Bien évidemment on peut imaginer qu'en raison des aléas climatiques subis par d'autres régions agricoles les cours des denrées agricoles vont augmenter et compenser cette baisse. Ce paramètre est absolument imprévisible aussi nous sommes nous placés dans une hypothèse de stabilité des cours.

La mise en œuvre de tel ou tel scénario peut venir plus ou moins compenser les pertes attendues sur le scénario de référence mais il sera difficile de faire mieux qu'aujourd'hui. On peut s'attendre en effet à ce que l'eau ne soit pas le seul facteur limitant et que d'autres événements climatiques (températures extrêmes, grêle, gels tardifs...) pénalisent la production agricole. Il est donc important de rappeler cette notion de « pertes évitées ». Ainsi ce projet ne peut pas être présenté comme un projet d'essor économique comme le furent au XIX^{ème} siècle les canaux de Carpentras, de la Bourne ou encore les projets ferroviaires. Il s'agit d'un projet de préservation.

Julien LECOLLINET poursuit la présentation avec l'analyse multicritères

Lorsqu'il s'agit d'évaluer les bénéfices indirects et les bénéfices induits il n'est pas possible de faire une évaluation monétaire. Il faut évaluer de manière plus subjective en proposant une cotation de chaque scénario pour chaque critère.

Fanélie MEYER présente les différents critères évalués et les résultats sous forme de graphiques « radar ».

Julien LECOLLINET : précise que ces critères auraient pu faire l'objet d'une pondération mais ils sont présentés ici avec une égale importance.

André BERNARD demande des précisions sur la cotation de l'impact environnemental.

Julien LECOLLINET précise qu'il s'agit de l'impact des travaux, il est proportionnel au linéaire.

Christian MOUNIER demande comment l'impact de l'abandon du gravitaire a été évalué.

Julien LECOLLINET ce n'est pas pris en compte à ce stade, c'est une évaluation complexe. Ce sera l'objet de l'étude d'impact.

Sandrine PIGNARD reprend l'exemple de Sarriars. Un pré-diagnostic environnemental est sur le point d'être rendu, une décision sera prise par les services de l'Etat de demander ou non une étude d'impact. C'est une analyse qui est conduite au cas par cas, projet par projet.

Julien LECOLLINET : La question qui se pose désormais c'est quel scénario on doit privilégier pour la suite de l'étude : la récupération des coûts. Bien évidemment le scénario maximaliste est celui qui crée le plus de valeur, c'est aussi, le plus coûteux et déjà, au COPIL de décembre, nous avons bien compris que ce scénario n'était pas réaliste.

Restent donc les scénarios A et B qui sont assez proches.

Nombreuses interventions en faveur du scénario A (A. Bernard, B. Vallon, P. Meffre, G. Lambertin, JP Royannez...)

Damien OLIVEIRA (ASA du moulin de Tulette et du Comte) interroge sur l'articulation entre les projets locaux de modernisation et le projet HPR : va-t-on nous demander de payer 2 fois ?

Bertrand SAUGUES : L'analyse qui vient d'être présentée est une analyse classique dans ce genre de projet. L'objectif est de discriminer un scénario qui apparaît comme étant le plus intéressant. En l'occurrence il n'y a pas de scénario qui d'un point de vue technique ou financier se détache des autres parce que les 3 scénarios reposent sur la même solution technique déployée plus ou moins loin sur le territoire. Aussi bien dans le temps que dans l'analyse de sensibilité les courbes de chacun des scénarios sont parfaitement parallèles. Dans d'autres circonstances, avec des solutions techniques différentes il aurait pu apparaître qu'un scénario passe devant un autre au bout d'un certain temps ou ai une sensibilité différente à certaines hypothèses. Ce n'est pas le cas ici.

Le choix n'est donc pas essentiellement technique.

Par ailleurs il faut relativiser les conséquences de ce choix. L'objectif n'est pas de choisir le scénario qui sera mis en œuvre, c'est de choisir le scénario qui sera utilisé pour l'analyse de récupération des coûts.

L'analyse de récupération des coûts consiste à :

- Faire le « tour de table » des financeurs
- En déduire le reste à charge pour l'opérateur du projet
- Ajouter à ce reste à charge les frais financiers et les coûts d'exploitation
- En déduire le montant à récupérer, auprès des usagers pour obtenir l'équilibre financier.

Mais, il n'y a pas une seule catégorie d'usagers, il y a par exemple les usagers collectifs et les usagers individuels. Parmi les usagers collectifs ceux qui auront déjà modernisé leur réseau et ceux qui ne

l'auront pas fait. Il va falloir élaborer une proposition tarifaire différente pour chaque catégorie d'utilisateurs. En fonction des portions d'ouvrages pour les desservir ou encore en fonction des subventions qu'ils auront contribué à mobiliser.

C'est précisément l'établissement du coût du service pour l'utilisateur qu'est censé faire l'étape 4. C'est ce qui est attendu sur le terrain et c'est ce qui nous permettra enfin de voir s'il y a une rencontre possible entre l'offre et la demande.

Le choix d'un scénario est donc nécessaire pour la poursuite de l'étude.

Jean GARCIA : estime que le scénario A constitue une optimisation importante par rapport au scénario maximaliste présenté en décembre. Compte tenu des enjeux pour le territoire qui ressortent de la présentation faite aujourd'hui ce serait pour lui une erreur de choisir le scénario B pour économiser 90M€

Christian MOUNIER : nous devons aller au-delà de la facilité du moins cher.

Bénédicte MARTIN : il faut choisir le scénario A.

André BERNARD : Sans abandonner la possibilité d'aller plus loin plus tard. La question du financement va se poser, nous verrons ce qu'il adviendra après les élections. Pour sa part il œuvre à ce que le FEDER puisse être mobilisé sur un tel projet.

Il rappelle qu'il a souvent eu des remarques sur ce projet. Aujourd'hui il est rassuré, l'étude démontre l'utilité du projet pour le territoire.

Bertrand SAUGUES : Acte le consensus sur le scénario A. Invite les personnes absentes ou astreinte à une réserve à revenir vers lui hors du COPIL pour emmètre leurs remarques.

Avec la SCP nous allons donc poursuivre l'étude, engager l'étape 4 avec l'objectif de la présenter en COPIL fin octobre.

Les supports de présentation seront disponibles rapidement sur le site projethr.fr ou il est possible de retrouver toutes les archives et la documentation du projet

Addendum : prochain COPIL le 8 novembre 2024 (horaire et lieu à préciser)

Rédaction : Bertrand SAUGUES, bsaugues-hpr@canaldecarpentras.com